

Groupe TVA annonce des changements majeurs pour assurer son avenir

Montréal, le 2 novembre 2023 – Groupe TVA (TSX: TVA.B) annonce des changements majeurs pour assurer son avenir, dans un contexte mondial où les médias sont en crise. L'entreprise mettra en place un plan de réorganisation axé sur le resserrement de sa mission à titre de diffuseur uniquement et sur une restructuration de son secteur de l'information qui sera jumelée à une collaboration accrue avec les médias de Québecor. Le plan vise une réduction des frais d'exploitation de l'entreprise entraînant une rationalisation de ses effectifs. Ces changements s'appuient sur un objectif clair : protéger les activités qui font la force de Groupe TVA pour être en mesure de continuer à proposer les meilleurs contenus d'ici ainsi qu'à offrir une information fiable et de qualité partout au Québec.

Le plan de réorganisation est nécessaire en raison de la situation financière, économique et concurrentielle difficile qui affecte Groupe TVA et l'ensemble de l'industrie. Comme l'affiche les résultats financiers du troisième trimestre de Groupe TVA dévoilés aujourd'hui, l'entreprise a cumulé un déficit de près de 13 M\$ pour son secteur Télédiffusion alors qu'il était de 1,6 M\$ à pareille date l'année dernière.

Le paysage audiovisuel et médiatique en Occident subit des changements d'envergure, à ce jour sans précédent, causés par la mondialisation de l'écoute télévisuelle due à la multiplication des plateformes de diffusion numérique sur demande (Netflix, Amazon Prime, Disney+, Apple TV+, Crave, Tou.tv EXTRA, Peacock, Roku, Hulu, etc.) et par l'absorption gigantesque des revenus publicitaires par les géants du Web (Google, YouTube, Facebook, Instagram, Tik Tok, X, etc.). Il ne s'agit pas de changements ponctuels, mais d'une tendance lourde qui modifie profondément la structure de l'industrie de la radiodiffusion.

Le modèle d'affaires de la télévision traditionnelle se trouve ainsi bouleversé sur tous les plans : diminution de l'auditoire, diminution des abonnements, diminution des revenus publicitaires, concurrence féroce et surenchère sur les plans des contenus en divertissement et des droits sportifs. Les plateformes étrangères affectent également les médias sur le plan de l'information en profitant de leurs contenus journalistiques sans leur payer une juste part. À cette domination s'additionne la concurrence déloyale de Radio-Canada qui se comporte comme un diffuseur privé en faisant la course aux cotes d'écoute et aux revenus publicitaires (*voir ANNEXE pour plus de détails sur le portrait de l'industrie*). S'ajoutent également, l'obstination et les gestes anticoncurrentiels posés par Bell Télé qui a refusé, durant des années, de payer la juste valeur marchande des chaînes spécialisées de Groupe TVA, dont particulièrement TVA Sports.

Au cours des dernières années, pour redresser la situation, Groupe TVA et Québecor ont mené sans relâche de nombreuses représentations et formulé maintes demandes auprès des différentes autorités réglementaires et instances publiques. De plus, Groupe TVA a posé plusieurs gestes difficiles au sein de son entreprise tels que la suppression de 140 postes de professionnels et de cadres en février dernier, la réduction des frais liés à la production de contenu de programmation et le retrait de certaines émissions (*voir ANNEXE pour plus de détails*). Toutefois, ces efforts ne sont pas suffisants pour amener l'entreprise vers la pérennité.

Plan de réorganisation

Dans ce contexte, le plan de réorganisation que déploiera Groupe TVA au cours des prochains mois, appuyé par son conseil d'administration, s'articule autour de trois mesures principales :

1. la fin des activités de production interne en contenu de divertissement;
2. la restructuration du secteur de l'information;
3. l'optimisation du parc immobilier.

« La situation déficitaire dans laquelle se trouve Groupe TVA n'est tout simplement plus viable. Nous avons la responsabilité d'y pallier. TVA est un véhicule historique important pour notre culture, notre langue et notre information au Québec. Nous avons le devoir de le préserver et d'assurer sa pérennité », a déclaré Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction par intérim de Groupe TVA et président et chef de la direction de Québecor. « Les mesures nécessaires prises aujourd'hui engendrent un changement dans nos façons de faire pour mieux affronter la réalité du marché et la concurrence. Nous recentrerons nos activités, nous diminuerons nos frais d'exploitation et nous nous concentrerons sur nos forces distinctives, qui ont permis à TVA d'être la télé de choix des Québécoises et des Québécois. L'objectif est d'être en mesure de continuer, au bénéfice du public, de proposer des contenus originaux d'ici en poursuivant nos investissements, et d'offrir une information fiable à l'ensemble de la population, en plus des grands rendez-vous sportifs », a-t-il mentionné.

1. Fin des activités de production interne en contenu de divertissement

Comme première mesure, Groupe TVA annonce qu'elle se concentrera dorénavant sur son rôle de diffuseur et mettra fin à ses activités de productions internes pour le contenu de divertissement, assurées par sa filiale TVA Productions.

Grandement appréciées du public, les trois émissions de divertissement produites à l'interne, soit *Le Tricheur*, *La Poule aux œufs d'or* et *VLOG* demeureront des incontournables de la programmation de TVA, mais seront confiées à des producteurs indépendants externes. Seuls les émissions de service *Salut Bonjour* et *Salut Bonjour Week-end*, les bulletins de nouvelles, les contenus d'information de TVA et de LCN, et certaines émissions de TVA Sports continueront d'être produites par les équipes internes.

Le secteur des opérations de production de Groupe TVA, qui fournissait également de la main-d'œuvre à des producteurs externes pour certaines émissions, entamera des discussions avec ses partenaires afin d'encourager l'embauche des employés touchés par les mesures annoncées en fonction des différents besoins.

Les activités de production cesseront graduellement, selon les calendriers en cours et les transferts des activités à l'externe.

2. Restructuration du secteur de l'information

La deuxième mesure concerne les médias d'information de Groupe TVA et implique également ceux de Québecor : TVA, LCN, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, QUB radio, *24 heures*, TVA Sports, les magazines de TVA Publications, en plus des autres marques numériques. Pour protéger la qualité de l'information dans une industrie précarisée, Groupe TVA procédera à un redéploiement de ses effectifs à Montréal, à Québec et en régions. De plus, le contexte exige une collaboration accrue entre l'ensemble des

médias de Québecor pour tirer profit des forces de chacun dans le but de toujours mieux rejoindre les Québécoises et les Québécois, et de faire face à la concurrence des géants du Web sur le plan des revenus publicitaires.

À Montréal, toutes les équipes des médias d'information traditionnels et numériques de Québecor seront réunies sous un même toit au 4545, rue Frontenac, formant un pôle de production médiatique et numérique. Chaque média continuera de développer des contenus exclusifs et d'établir ses propres choix éditoriaux, tout en ayant accès aux contenus produits et distribués par l'Agence QMI. Dans le respect de leurs conditions de licences émises par le CRTC, TVA et LCN conserveront leur direction distincte et indépendante par rapport à celles des journaux et des autres médias de Québecor.

Ce regroupement des effectifs permettra d'offrir aux employés un environnement de travail à la fine pointe de la technologie, incluant la construction de nouveaux studios. Ce lieu aura l'avantage de faciliter la coordination et la planification du travail au sein des équipes, en plus de favoriser le partage de certaines expertises et de collectes d'informations.

Dans un même objectif de créer un pôle de production médiatique et numérique dans la capitale nationale, les équipes du *Journal de Québec* emménageront dans les bureaux de TVA Québec. De plus, les équipes de TVA Québec assureront désormais l'enregistrement des bulletins de nouvelles de l'ensemble des autres antennes régionales. Ces régions continueront de diffuser un bulletin de nouvelles distinct qui sera livré par une ou un seul même chef d'antenne, de prendre leurs propres décisions éditoriales et de produire leur propre contenu.

Pour continuer d'offrir une couverture locale forte reflétant les réalités et les enjeux locaux des Québécoises et des Québécois, Groupe TVA maintiendra la présence d'équipes de journalistes sur le terrain pour ses antennes régionales de l'Est du Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Les stations affiliées de TVA, soit celles de Carleton, Gatineau, Rivière-du-Loup et Rouyn, ne sont pas visées par le plan annoncé.

Par ailleurs, l'entreprise procédera à une réduction de son parc immobilier en région pour diminuer les frais d'exploitation des stations régionales actuellement en situation déficitaire, tout en protégeant la couverture locale.

3. Optimisation du parc immobilier

La troisième mesure vise le parc immobilier de Groupe TVA. Dans la foulée des déménagements occasionnés par les changements annoncés, les Services corporatifs de Groupe TVA ainsi que les équipes de Québecor Contenu, de Québecor Expertise Média et de Québecor Affichage seront relocalisés au siège social de Québecor.

Le bâtiment du 4545, rue Frontenac, à Montréal, qui accueillera l'ensemble des équipes des médias de Québecor, incluant *Salut Bonjour*, TVA Sports et les magazines de TVA Publications, subira d'importants travaux au cours des prochains mois en vue d'une intégration complète à l'été 2024.

Ce faisant, tout comme pour certains édifices de ses stations régionales, Groupe TVA est en cours de réflexion quant à la prochaine vocation du bâtiment de son siège social, situé au 1600, boulevard de Maisonneuve Est. La direction souhaite entamer une discussion avec les autorités municipales de Montréal et le gouvernement

du Québec, eu égard à la pénurie de logements, sur la possibilité de convertir l'immeuble en logements sociaux.

Abolition de postes et mesures d'accompagnement

À la suite de cette réorganisation, Groupe TVA réduira à grand regret le total de ses effectifs de 547 employés, incluant 300 en production interne, 98 liés majoritairement aux opérations des stations régionales de TVA et 149 dans d'autres secteurs, représentant 31 % de son effectif actuel. L'ensemble des employés touchés recevront à compter d'aujourd'hui un préavis de licenciement collectif d'au moins 16 semaines.

Pour accompagner l'ensemble des employés pendant cette période difficile, Groupe TVA a formé un comité de transition, piloté par le Service des ressources humaines et appuyé par les spécialistes du *Programme d'aide aux employés et aux familles*. L'entreprise mettra également en place des initiatives permettant aux employés touchés qui le souhaitent de poursuivre leur carrière au sein d'autres secteurs d'activités de Québecor, selon les besoins identifiés. De plus, des discussions auront lieu avec des organisations de l'industrie et des producteurs externes pour encourager leur recrutement.

Rappelons que Groupe TVA entamera, au cours des prochaines semaines, des négociations avec les représentants syndicaux de ses employés dans le cadre du processus de renouvellement des conventions collectives.

L'avenir de TVA

TVA est au cœur des activités de Québecor, dont le modèle d'affaires repose sur la convergence des contenus et des plateformes de diffusion. Le plan annoncé aujourd'hui s'inscrit dans une volonté de voir Groupe TVA retrouver une meilleure posture pour lui assurer un avenir. Fidèle à ses téléspectateurs et à ses téléspectatrices, l'entreprise continuera d'offrir des bulletins de nouvelles de qualité et une programmation rassembleuse présentant les émissions préférées des Québécoises et des Québécois comme *Révolution, La Voix, Chanteurs Masqués, Sortez-moi d'ici, Indéfectable, Alertes, Sorcières* et *Salut Bonjour* ainsi que les grands rendez-vous sportifs.

« Bien que le contexte nous oblige à prendre ces importantes décisions, il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de voir partir des collaboratrices et des collaborateurs aussi engagés et talentueux qui ont contribué à faire de TVA le réseau le plus aimé des Québécoises et des Québécois. Je suis reconnaissant de leur grand dévouement et je les en remercie sincèrement », a souligné M. Péladeau.

« Depuis plus de dix ans, Groupe TVA martèle l'urgence d'agir auprès des instances gouvernementales et réglementaires. Les entreprises médiatiques canadiennes privées doivent pouvoir évoluer dans un écosystème modernisé, capable de s'adapter à la réalité numérique sans frontière qui exige, plus que jamais, des allègements, de la flexibilité et des crédits d'impôt reflétant plus adéquatement et équitablement la réalité télévisuelle des diffuseurs et des producteurs. Aujourd'hui, force est de constater que non seulement rien n'a changé, mais la situation est pire que jamais. Le peu de considération portée à notre industrie, additionnée à l'accélération des phénomènes l'affectant, nous amènent à prendre des mesures sans précédent », a-t-il ajouté.

« Il n'est pas question que Groupe TVA disparaisse du paysage médiatique et télévisuel du Québec. Ce que nous proposons façonne notre unicité et rassemble les Québécoises et les Québécois. Nous avons toujours su innover et nous adapter aux grands bouleversements de l'industrie. Et tout comme nous l'avons vécu pour la presse écrite, également bouleversée par l'arrivée de l'Internet en 2000, j'ai confiance que nous saurons relever les défis que sont ceux de la télévision », a conclu M. Péladeau.

Pour plus de détails, consulter l'**Annexe** ci-après et la [présentation sur l'industrie de la télévision en chiffres](#) (en français seulement).

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importantes connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, à des expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la possibilité que le plan de réorganisation ne soit pas effectué dans les délais prévus ou du tout, la possibilité que la Société soit incapable de réaliser les avantages anticipés du plan de réorganisation dans les délais prévus ou du tout, la possibilité que des responsabilités ou des coûts potentiels non connus soient associés au plan de réorganisation, la possibilité que la Société soit incapable de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires, la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents et les risques liés à la perte de clients clés dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que dans le secteur Production et distribution), les risques liés aux coûts de contenu de la programmation et de production, le risque de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, aux effets de la conjoncture économique et de la fragmentation du paysage médiatique, les risques liés à la capacité d'adaptation de la Société face à l'évolution technologique rapide et aux nouvelles formes de diffusion ou de stockage, les risques liés aux relations de travail ainsi que les risques liés aux urgences en matière de santé publique, et toute mesure d'urgence mise en œuvre par le gouvernement.

Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez-vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont accessibles à www.sedarplus.ca et www.groupetva.ca y compris, en particulier, à la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les attentes de la Société au 2 novembre 2023 et sont sous réserve de changements pouvant survenir après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

ANNEXE

L'industrie de la télévision traditionnelle en chiffres

Déclin de l'auditoire et de l'abonnement

- L'auditoire moyen en télévision a chuté de 23 % de 2015 à 2022 au Canada.¹
- Le taux de pénétration de la télévision a chuté de 10 % de 2018 à 2022 au Canada.²
- Au Québec en 2022, seulement 65 % des adultes sont abonnés à un service de télédistribution traditionnelle, un recul de 12 points depuis 2019. À contrario, le taux d'abonnés à au moins un service payant de visionnement en ligne a connu une progression de 15 points depuis 2019, grimant à 68 %.³
- Chez les adultes âgés de 25 à 34 ans, 49 % sont abonnés à un service de télédistribution traditionnelle et 82 % sont abonnés à au moins un service payant de visionnement en ligne, en 2022.⁴

Érosion des revenus publicitaires

- Les revenus publicitaires de la télévision traditionnelle au Canada ont diminué de 25 % de 2012 à 2021.⁵
- Facebook et Google accaparent près de 80 % des revenus de la publicité sur Internet. En 2022, à elles seules, elles cumulaient 11,2 G\$ en revenus publicitaires au Canada seulement.⁶

Situation financière déficitaire et dépenses en programmation

- Toutes les chaînes conventionnelles privées au Canada sont aujourd'hui déficitaires. En 2022, elles ont cumulé 289 M\$ de déficit. Pour revenir aux résultats de 2011, la télévision privée canadienne doit combler un écart de plus de 431 M\$.⁷

¹Source : Numeris, Canada total, 2015 à 2022 : 1 janvier au 31 décembre, Lu-di 2h-2h, 2+.

²Source : Convergence Research Group, Prévisions pour 2022.

³Source : Portrait numérique des foyers québécois (2022), Académie de la transformation numérique.

⁴Source : Portrait numérique des générations (2022), Académie de la transformation numérique.

⁵Source : ThinkTV, 2021, Net Ad Volume, Février 2023.

⁶Sources : Meta's advertising resources, Keipos Analysis et Google's advertising resources (2023); Online News Act could see Google, Meta pay combined \$234 million to Canadian media - CBC News.

⁷Sources : Rapports annuels cumulés - Québecor Média inc., BCE inc., Remstar Diffusion inc., Rogers Communications inc., Shaw Communications inc., Corus Entertainment inc., 2011, 2021, 2022.

Impacts de Groupe TVA au sein de l'industrie

- Groupe TVA a investi plus de 330 M\$ en programmation, avec une part de 88 % dédiée aux émissions canadiennes dont 96 productions originales en 2022. Ce montant exclut les investissements en contenu de Québecor pour ses plateformes Club illico et Vrai.
- À titre de référence, les investissements en production locale de l'industrie audiovisuelle québécoise se chiffrent à 1 G\$ en 2022 selon les données de la SODEC.
- En 2022, les chaînes francophones de Groupe TVA ont atteint 40,8 % de parts de marché, soit plus du double de celles de Radio-Canada (19,9 %) et de Bell Média (19,5 %).

Rappel des gestes posés par Groupe TVA pour tenter de rétablir sa situation financière

- Suppression de 140 postes de professionnels et de cadres en février dernier
- Réduction des frais liés à la production de contenu de programmation et retrait de certaines émissions
- Refinancement de Groupe TVA par Québecor pour assurer de nouvelles facilités de crédit
- Changements technologiques pour optimiser les frais d'exploitation
- Rationalisation de moyens de production tels que le retrait de l'hélicoptère TVA et des camions satellites
- Fermeture de MAtv Montréal pour soutenir l'offre de nouvelles locales produites par TVA
- Demandes multipliées au CRTC pour alléger les lourdes et coûteuses obligations administratives et réglementaires
- Représentations pour le retrait de la publicité sur toutes les plateformes de Radio-Canada et un resserrement de son mandat public pour une meilleure complémentarité avec le secteur privé
- Interventions soutenues dans le cadre des processus législatifs et réglementaires pour encadrer les géants du Web et exiger une contribution financière au système de radiodiffusion canadien (C-11 et C-18)
- Demandes de révision des crédits d'impôt pour les productions cinématographiques ou télévisuelles québécoises ainsi que ceux concernant les services de production
- Demandes de révision des programmes de la SODEC afin d'assurer une meilleure flexibilité des critères et un financement accru

- 30 -

Source : Groupe TVA

Renseignements : medias@quebecor.com